



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt trois, le 17 Février à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 10 Février 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-6-15

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE FORMATION (ZAC DE PROUXET) A CORFI DES DEUX RIVES (CENTRE D'ORGANISATION ET DE RESSOURCES POUR LA FORMATION ET L'INTERNET DES DEUX RIVES)

Etaient présents :

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, et BOYER Serge

Absents excusés :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame MAERTEN Marie Bernard, (donne pouvoir à Jean-Paul DELACHOUX), MERIEL Guy (donne pouvoir à Eric DELFARIEL)

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



2023D8-6-15

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE FORMATION (ZAC DE PROUXET) A CORFI DES DEUX RIVES (Centre d'Organisation et de Ressources pour la Formation et l'Internet des Deux Rives)

Le Président rappelle que, d'une part, par délibération du 3 février 2004, la Communauté a signé une convention avec l'Association CORFI des Deux Rives afin que, entre autres missions, elle contribue au maintien et au développement de la formation de la main d'œuvre des entreprises intervenantes sur le site de la centrale nucléaire, et que, d'autre part, par délibération du 31 mars 2006, il a été approuvé le projet de réalisation d'un centre de formation « chantiers écoles » à l'ancienne pépinière d'entreprises située sur la ZAC de Prouxet à VALENCE D'AGEN.

Ces locaux ont donc été réhabilités et adaptés pour accueillir les formations « SCN » (Savoirs Communs du Nucléaire), « CSQ » (Complément Sureté Qualité) et « RP » (Radio Protection), et les recyclages spécifiques, réalisées sous forme de mise en situation (chantiers écoles) et destinées aux entreprises prestataires et à leurs salariés en très grande majorité locaux qui ont l'obligation d'avoir ces différentes habilitations pour intervenir sur le site du CNPE de Golfech.

Le centre de formation fonctionne depuis le mois de janvier 2008 : le bâtiment a été aménagé, équipé et meublé pour accueillir dans les meilleures conditions les formateurs et stagiaires.

En parallèle, ce lieu d'accueil de formation est destiné également à apporter des réponses aux besoins collectifs de formation professionnelle et de développement des compétences des salariés et chefs d'entreprises du territoire.

Deux phases d'évolutions des chantiers écoles nucléaires liées aux cahiers des charges EDF, (2017 et 2020) et un programme de rénovation du Centre de Formation Communautaire de 300 000 € HT porté par la Communauté de Communes des Deux Rives en 2020/2021, permettent d'avoir un pôle nucléaire de 352 m² composé de deux chantiers écoles et deux salles de formation. En parallèle, un pôle technique de 285 m² constitué de deux salles de formation et un atelier polyvalent de 115 m², répond aux demandes de formations émergentes (Sécurité incendie, habilitations électriques, amiante, travaux en hauteur...) .

Les activités de ce pôle technique de formation en amont et en parallèle des habilitations nucléaires, sont renforcées avec les parcours métiers mis en œuvre par le Service Public à l'Emploi Départemental pour répondre aux besoins importants du Grand Carénage EDF pour le CNPE de Golfech sur la période 2020 2025 ;

Aujourd'hui, cet espace de formation technique et nucléaire de 637 m² répond pleinement aux besoins et attentes des acteurs socio - économiques du territoire avec plus de 1 000 personnes formées annuellement et plus de 250 formations nucléaires et techniques annuelles réalisées.

Cette réalisation s'inscrit dans la volonté commune, de la Communauté, du CNPE de Golfech, des entreprises et de tous les acteurs socio-économiques locaux d'avoir à disposition un lieu unique de formation répondant à leurs attentes et leurs besoins.

Il s'agit de confirmer la mission, telle qu'elle avait été confiée à CORFI, d'animation et de développement de ces formations et je vous propose, en outre, de valider la nouvelle convention de mise à disposition des locaux concernés, jointe en annexe et qui a reçu un avis favorable lors de la dernière commission économie du 7 février 2023.

Celle-ci est en tous points, identique à celle de la mise à disposition de la Maison de l'Emploi, de la Formation et de l'Internet.

Le Président propose donc de l'autoriser à signer cette convention.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

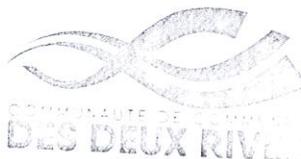
- d'accepter les propositions du Président,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Fait à Valence d'Agen, le 17 février 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de PERVILLE

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Eric DELFARIEL

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le **21 FEV. 2023**
Affiché sur le panneau des annonces légales le

21 FEV. 2023

AR Préfecture

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE FORMATION (ZAC DE PROUXET) A CORFI DES DEUX RIVES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230217-2023D8_6_15-DE

Numéro d'acte : 2023D8_6_15

Date de décision : 17/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-6-0-0-0 (Domaines de competences par
themes / Emploi-formation professionnelle)

Fichier acte : 2023D8-6-15-CONVENTION DE MISE A
DISPO DU CENTRE DE FORMATION.pdf

Fichier(s) annexes(s) : 4-convention Centre formation2023.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

Date d'envoi de l'acte : 21/02/2023 15:44:48

Date de réception de l'AR : 21/02/2023 15:45:18